



## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture  
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels  
Pôle de l'environnement  
Installations classées pour la protection de l'environnement

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

#### CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre du Mérite,**

- Vu** le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;
- Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu** le rapport et les propositions du 21 décembre 2018 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Vu** les avis émis par les communes des EPCI entre le 02/02/2018 et 02/08/2018 ;
- Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 04/06/2018 ;
- Vu** les observations du public recueillies entre le 01/10/2018 au 31/10/2018 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**Considérant** que les communes du département des Deux-Sèvres ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

**Considérant** que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

**Considérant** que la consultation du public a été réalisée du 01/10/2018 au 31/10/2018;

**Considérant** que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

**Sur proposition** du Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres,

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : GÉNÉRALITÉS**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CA du Bocage Bressuirais :

- Sur la commune de MONCOUTANT :

Identifiant SIS	Nom usuel
79SIS06073	TOUCHARD

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### **ARTICLE 2 : PUBLICATION**

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

### **ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

### **ARTICLE 4 : APPLICATION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Niort, le **27 DEC. 2018**

LE PRÉFET

Pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général,



Didier DORÉ

**ANNEXE 1**  
**FICHE SIS DU CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS**



## Identification

Identifiant	79SIS06073
Nom usuel	TOUCHARD
Adresse	14 Rue du Bocage
Lieu-dit	
Département	DEUX-SEVRES - 79
Commune principale	MONCOUTANT - 79179
Caractéristiques du SIS	Ancienne scierie exploitée par la société TOUCHARD sur la commune de Moncoutant (79). Les activités (stockage, travail et traitement de bois) exercées sur le site ont été autorisées par arrêté préfectoral 15 décembre 2003. Le 26 mai 2011, un incendie a complètement détruit le hangar de la scierie. Depuis, l'activité a été transférée sur un autre site, situé rue Ferdinand Morin à Moncoutant. L'emprise du site occupe une superficie de 21 220 m <sup>2</sup> et se situe dans un environnement essentiellement composé d'habitations et de terres agricoles. Les installations et bâtiments ont été démolis.
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	<p>Le diagnostic des milieux en date du 26 juin 2014 a montré la présence d'hydrocarbures dans les sols, au droit de la parcelle BO 168 , et la présence de pesticides traceurs issus du traitement de bois dans les eaux souterraines, dans les deux piézomètres aval.</p> <p>Les travaux de dépollution du 15 novembre 2016 ont consisté à excaver la source de pollution identifiée (5 m<sup>3</sup> de terres impactées) et éliminer les terres polluées vers une filière dûment autorisée.</p> <p>Concernant la présence en faible concentration de marqueurs de pollution dans les eaux souterraines, des mesures de gestion ont été mises en place par le biais d'analyses régulières sur une période donnée, objet de l'arrêté préfectoral complémentaire n°5523 du 11 décembre 2014.</p> <p>L'impact résiduel à l'issue des travaux permet un usage de type sensible (lotissement de maisons individuelles).</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/</a>".</p>

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	79.0028	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=79.0028">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=79.0028</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Afin de conserver la mémoire de la pollution des sols et des mesures préconisées et pour assurer une information plus complète des propriétaires et/ou occupants actuels et/ou futurs, le présent site est intégré au dispositif des « SIS » (secteurs d'information sur les sols) en application des articles L.125-5, L.125-6, L.556-1, L.556-2, R.125-26, R.125-27 et R.125-41 à R.125-47 du code de l'environnement.

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 425678.0 , 6632020.0 (Lambert 93)

Superficie totale 30858 m<sup>2</sup>

Perimètre total 1083 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MONCOUTANT	BK	21	27/03/2017
MONCOUTANT	BK	22	27/03/2017
MONCOUTANT	BK	23	27/03/2017
MONCOUTANT	BK	24	27/03/2017
MONCOUTANT	BO	168	27/03/2017

## Documents

---

# Cartographie

